Les agréments

L'essentiel du Système de Design de l'État

En bref

- Cet outil est le volet numérique de la marque de l'État, qui permet pour les citoyens d'avoir une cohérence graphique et une meilleure expérience à travers l'ensemble des sites de l'État.
- Le système de design de l'État regroupe un ensemble de composants réutilisables, répondant à des normes et à une gouvernance et pouvant être assemblés pour créer des sites internet accessibles et ergonomiques.

Présentation

- Les composants sont prêts à l'emploi sur des outils dédiés (Sketch, Figma, GitHub et NPM), avec une documentation détaillée, afin de permettre à chacun de respecter leurs règles d'utilisation.
- Enfin, en cas de question, d'anomalie ou pour toute demande d'évolution, un outil communautaire est à disposition pour favoriser la transversalité de ce projet.
- Le Système de Design de l'État vise à concrétiser un ensemble de règles ergonomiques et accessibles (RGAA, Charte Internet de l'État, etc.).
- Avec un nombre croissant de sites gérés par l'État, l'efficacité visée et requise pour le développement d'un site internet se dilue. Le Système de Design vise donc à améliorer la relation numérique État/citoyen en devenant une référence de qualité et de confiance tout en permettant des économies considérables.
- Cet outil fait gagner environ 40 % de temps de design et de développement.

Étapes mise en œuvre

Les agréments

Le Système de Design de l'État a été conçu pour être appliqué par l'ensemble des services de l'État, à savoir les administrations centrales, leurs directions, les délégations interministérielles, les préfectures, les ambassades et l'ensemble des services déconcentrés. Ces entités doivent donc se conformer aux conditions d'utilisation décrites dans l'espace de documentation de l'outil.

L'outil contient :

- les fondamentaux d'identité de l'État et fondamentaux techniques, regroupant les styles élémentaires (espacements, typographie, palette de couleur, iconographie, etc.);
- les éléments d'interface, qui sont les composants prêts à l'emploi;
- le site de documentation qui détaille la structure, les cas d'usage, les règles d'accessibilité et propose du code prêt à l'emploi.

Documents utiles

- Circulaire et note d'application sur le déploiement du Système de Design de l'État et rationalisation des noms de domaine, des sites internet et applications mobiles de l'État.
- Site de présentation et de documentation : https://www.systeme-de-design.gouv.fr/

Les conditions générales d'utilisation : https://www.systeme-de-design.gouv.fr/cgu/

Le saviezvous?

La communauté des designers et des développeurs utilisant le Système de Design compte à ce jour plus de 700 membres. Vous pouvez demander à rejoindre cette communauté via le site officiel de Système de Design (https://www.systeme-de-design.gouv.fr/).

Le petit nom du Système de Design est « DSFR ».